



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU PROGRAMME DE FIDELITE "CARTE CASTELLISSIME"

Préambule

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les termes et conditions d'accès aux services proposés dans le cadre du programme « Castellissime ».

1. Conditions d'accès au programme « Castellissime »

L'adhésion au programme Castellissime est gratuite et est exclusivement réservée aux personnes y souscrivant sur le site www.les-castels.com ou auprès du secrétariat des Castels ou d'un établissement membre de la chaîne.

Pour profiter du programme Castellissime, l'adhérent peut soit acheter une Carte Castellissime à puce d'un coût de 10€ soit solliciter une carte Castellissime virtuelle gratuite.

Par son adhésion, le porteur accepte expressément les modalités du contrat d'adhésion et des présentes conditions générales de vente.

2. Conditions d'accès et d'utilisation des avantages du programme « Castellissime »

L'adhérent achetant une « carte Castellissime » à puce sur le site www.les-castels.com reçoit sa carte et les conditions générales de ventes du programme par courrier à l'adresse postale communiquée sous un délai de 15 jours à compter de la date d'inscription. Si l'adhérent achète sa carte à la réception d'un établissement Castel, il se voit remettre sa carte Castellissime à puce immédiatement.

L'adhérent sollicitant une carte Castellissime virtuelle à la réception d'un établissement Castel reçoit, dès la création de son compte, un email de confirmation l'informant de son numéro de carte Castellissime virtuelle et de son code secret. La carte Castellissime virtuelle ne peut être délivrée via notre site internet.

La carte Castellissime, qu'elle soit à puce ou virtuelle, n'a pas de limite de validité.

Le programme « Castellissime » permet de collecter des points lors de chaque séjour effectué dans un Castel, en toute saison, au travers :

- d'une réservation Internet sur le site www.les-castels.com
- d'une réservation effectuée auprès d'un camping Castel
- d'un paiement sur le lieu de séjour

Les points, une fois acquis, permettent au porteur de la carte de bénéficier de réductions tarifaires lors de son prochain séjour.

Le barème d'acquisition des points (2% à 15 % des dépenses hébergement) varie selon les périodes de séjour comme indiqué ci-dessous :

- 15% pour les séjours effectués avant le 30/06/2012 et après le 01/09/2012*
- 10% pour les séjours effectués du 30/06/2012 au 13/07/2012*
- 5% pour les séjours effectués du 14/07/2012 au 27/07/2012 et du 18/08/2012 au 01/09/2012*
- 2% pour les séjours effectués du 28/07/2012 au 17/08/2012*

*Les dates des périodes, le barème d'acquisition et la valeur du point sont révisables chaque année par les Castels, sans avoir besoin d'en informer par courrier les clients qui peuvent les consulter chaque année sur le site www.les-castels.com.

Les points acquis sont valorisés à 1 point = 1 euro et peuvent être utilisés pour tout règlement de prestation d'hébergement. (Barème en vigueur depuis le 1^{er} Février 2009)

Les points acquis au titre d'un séjour sont crédités au profit de l'adhérent sous réserve que le numéro de carte correspondant à l'adhérent ait bien été renseigné dans le système informatique du camping avant le paiement du solde du séjour.

Cette opération de crédit de points s'effectue automatiquement 7 jours après la date de fin de séjour.

À tout moment, l'adhérent peut consulter le solde de ses points sur le site www.les-castels.com et les informations le concernant sur une interface sécurisée par mot de passe.

Pour effectuer un règlement avec ses points Castellissime, l'adhérent remet sa carte Castellissime à puce à la réception de l'établissement Castel. La carte à puce est introduite dans le terminal de paiement électronique pour un débit instantané du solde de points souhaité par l'adhérent, sous réserve du nombre de points disponibles. Pour un règlement avec une carte Castellissime virtuelle, le numéro de carte de l'adhérent est saisi sur le TPE et le paiement est validé par l'adhérent par la saisie de son code secret personnel.

Les adhérents ont aussi la possibilité de régler avec leurs points, sur le site www.les-castels.com tout ou partie de leur séjour et de compléter si besoin avec un autre mode de règlement (CB...).

Il est recommandé aux clients Castellissime de bien renseigner leur numéro de carte lors de leur réservation et de s'assurer de leur inscription au moment du règlement de leurs frais de séjour. Il n'est pas possible de créditer des points après la facturation du séjour.

La durée de validité des points est de 3 ans à compter de la dernière transaction.

Le programme Castellissime s'applique sur les tarifs publics du camping et n'est pas cumulable avec une offre promotionnelle en cours ou carte de réduction basse saison.

3. Services et privilèges associés à la carte « Castellissime »

La détention de la carte permet également de bénéficier de services et privilèges tels que :

- La possibilité de profiter d'offres spéciales réservées aux membres « Castellissime », adressées par e-mail, SMS ou courrier en fonction des offres et des coordonnées renseignées.

Les services et privilèges peuvent être modifiés chaque année sans préavis.

4. Responsabilité

La chaîne Les Castels ne pourra être tenue responsable de difficultés directes ou indirectes rencontrées dans l'utilisation de la carte, dans l'un des Castels. Elle reste étrangère à tout différend pouvant survenir entre l'Adhérent et un camping partenaire, et ce, quelle qu'en soit la cause. Toutefois, la chaîne cherchera toute solution amiable permettant de répondre aux difficultés rencontrées.

5. Réclamation

Toute réclamation est à adresser par écrit à : Les Castels - Manoir de Terre Rouge - 35270 Bonnemain - France

6. Loi Informatique et Liberté

L'adhérent est informé que les informations nominatives qui lui sont demandées dans le cadre de l'adhésion au programme ou dans le cadre des services réalisés sont enregistrées dans le strict respect des règles de confidentialité et des dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé par courrier auprès de : Les Castels - Manoir de Terre Rouge - 35270 Bonnemain - France

Les Castels s'engagent à répondre à toute demande dans un délai de 10 jours suivant réception du courrier.

Les Castels se réservent le droit de collecter des informations sur les Adhérents et si ces derniers le souhaitent de transmettre à des partenaires commerciaux les informations collectées, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

7. Résiliation de l'adhésion au programme Carte Castellissime

La résiliation de l'adhésion au programme Carte Castellissime peut intervenir à tout moment sur simple demande. Dans ce cas les points acquis ne pourront plus être utilisés et ne donneront lieu à aucun remboursement.

8. Remplacement d'une carte

Une carte Castellissime à puce égarée peut être remplacée sur demande auprès du secrétariat Castels ou auprès d'un camping. Chaque nouvelle carte à puce sera facturée 10€. Les points acquis seront conservés. Pour une carte Castellissime virtuelle, le numéro de carte et le code secret peuvent être gracieusement renvoyés par email sur demande.